



Paillage de miscanthus pour jardins et espaces verts



Qu'est-ce que le miscanthus ?

Le miscanthus est une graminée rhizomateuse pérenne originaire d'Asie ayant un potentiel important de production de biomasse. Il existe de nombreuses espèces de miscanthus, utilisées principalement comme plantes ornementales. L'espèce dont il est question dans ce document est le *Miscanthus x giganteus*, hybride stérile et non invasif. Le miscanthus est planté au printemps (mars-avril) et la plante se développe jusqu'en septembre en formant des tiges qui peuvent atteindre 4 mètres de hauteur. Les usages actuellement faits du miscanthus (biocombustible, litières pour animaux et paillages) conduisent à le récolter en sec à la fin de l'hiver entre février et avril. La récolte est réalisée une fois par an, à partir de la deuxième ou troisième année.

Une plante aux multiples vertus agronomiques et environnementales

1 Des besoins réduits en désherbage et en produits phytosanitaires

Une fois la culture installée (1 à 2 ans après plantation), la formation d'un mulch au sol (chute des feuilles à l'automne) empêche la prolifération des mauvaises herbes et permet donc d'éviter tout désherbage chimique ou mécanique.

2 Aucune fertilisation récurrente nécessaire

Lorsque la plante est récoltée en sec, une partie des éléments nutritifs ont migré vers les rhizomes pour en reconstituer les réserves. Alors que les feuilles sont tombées au sol, et que seule la tige est récoltée, les exportations nettes de nutriments s'avèrent modestes. Dès lors, cette culture ne nécessite aucune fertilisation récurrente dans les sols bien pourvus et qui ont un potentiel élevé de minéralisation.

3 Une protection végétale aérienne et souterraine

L'implantation de parcelles ou de bandes de miscanthus contribue à la protection des eaux de surface. Cette culture réduit le ruissellement en favorisant l'infiltration de l'eau dans le sol grâce à l'amélioration de la structure du sol et à l'augmentation de la teneur en matière organique. Elle assure un filtrage des substances actives en solution dans l'eau de ruissellement ou fixées sur les particules de terre. Enfin, la couverture permanente du sol, par les tiges entières jusqu'à la récolte et par les chaumes et les feuilles après la récolte début avril, constitue une barrière efficace contre l'érosion éolienne. Le sol n'est jamais nu. Implanté en travers de la pente, le miscanthus peut freiner la vitesse d'écoulement de l'eau de pluie et limiter ainsi la formation de ravines et les inondations qui en résultent.

4 Un vecteur de préservation de la biodiversité

Le miscanthus constitue un habitat pour une faune diversifiée, favorable à la biodiversité. La récolte s'effectuant en dehors des périodes de nidification, cette culture ne perturbe pas l'établissement des oiseaux. Le maintien de cette culture durant l'hiver offre de plus un couvert pour la faune.



Un produit doté de tous les atouts pour vos espaces verts et fleuris

A compter du 1^{er} janvier 2020, les collectivités ne seront plus autorisées à utiliser des produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) sur leur territoire. Plus de 40% des collectivités ont déjà mis en œuvre cette obligation en 2015. En effet, il existe d'autres techniques de désherbage (thermique, mécanique, paillage, etc). L'une d'elles cumule probablement le plus grand nombre d'avantages, il s'agit du paillage de miscanthus. De la culture à l'utilisation finale, cette solution s'inscrit pleinement dans une démarche de développement durable.



Efficace

- ▶ Limite la pousse des mauvaises herbes et se substitue à l'usage de désherbants chimiques sur les parterres.
- ▶ pH neutre : pas d'acidification des sols.
- ▶ Ne contient pas de graines.
- ▶ Très stable au vent et au micro-ruissellement.



Écologique

- ▶ 100% naturel, ce paillage provient d'une culture pérenne qui ne nécessite ni engrais, ni produits phytosanitaires pendant sa culture.
- ▶ Développe la biodiversité, la micro-faune du sol et améliore la structure du sol.
- ▶ 100% biodégradable et compostable en fin de vie, il apporte de la matière organique aux sols.



Économique à l'usage

- ▶ Durée de vie longue (12 à 36 mois) grâce à sa stabilité dans le temps.
- ▶ Conserve l'humidité du sol et limite le besoin d'arrosage des massifs et parterres.
- ▶ Protège contre le gel et les grandes chaleurs, préservant les plantes et arbustes et améliorant leur longévité.



Esthétique et novateur

- ▶ Met en valeur parterres et massifs fleuris grâce à sa couleur claire.
- ▶ Participe à l'économie circulaire des territoires.
- ▶ Valorise aussi la multifonctionnalité de l'agriculture.



Facile d'utilisation

- ▶ Aussi bien en copeaux qu'en granulés, son installation est simple et rapide, ne nécessitant qu'un arrosage lors de la mise en place.
- ▶ Ne présente aucun risque sanitaire ou physique pour les personnels en charges des jardins et espaces verts.
- ▶ Facilement stockable et se conserve longtemps.



« Le paillage de miscanthus valorise parterres et massifs fleuris grâce à sa couleur claire et participe à l'économie circulaire des territoires. »



Qui est France Miscanthus ?

Créée en 2009, France Miscanthus est une association loi 1901 qui réunit actuellement 15 membres parmi lesquels les entreprises les plus actives dans le développement de cette culture en France : APM Deshy, Biomasse Environnement Systèmes (BES 77), Bourgogne Pellets, Capdea, Confédération Générales des planteurs de Betteraves (CGB), Cristal Union, Luzéal, NovaBiom, SIDESUP, Sundeshy, Tereos, Terr'Nova, UCDV, Union In Vivo et USICA.

Les missions de France Miscanthus

- ▶ Assurer la promotion du miscanthus et de toute autre biomasse et culture lignocellulosique à vocation énergétique, ainsi que de tous leurs produits dérivés
- ▶ Représenter et défendre les intérêts des acteurs de la filière du miscanthus
- ▶ Fédérer les acteurs de la filière miscanthus, favoriser les échanges d'informations sur le miscanthus et ses débouchés
- ▶ Promouvoir des méthodes de production respectueuses de l'environnement

Contact

France Miscanthus - 29 rue du Général Foy - 75008 PARIS

Nicolas RIALLAND : 06 27 06 58 15 - Pierre RAYE : 06 35 36 57 76 ✉ contact@france-miscanthus.org



Le miscanthus

paillage écologique de nos territoires

